

# BENJAMIN FRANKLIN

VIE DE BENJAMIN  
FRANKLIN, ÉCRITE PAR  
LUI-MÊME – TOME II

Бенджамин Франклин

**Vie de Benjamin Franklin,  
écrite par lui-même – Tome II**

«Public Domain»

**Франклин Б.**

Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même – Tome II /  
Б. Франклин — «Public Domain»,

## Содержание

LETTRE	5
TABLEAU	9
Pouvoir de ce Tribunal	9
En faveur et au profit de quelles	10
Usages de ce Tribunal	11
Sur quoi est fondée l'Autorité	12
Quelles Personnes ont institué	13
De ce qui soutient naturellement	14
Des moyens propres à réprimer	15
SUR	16
NOUVELLE MODE	18
OBSERVATIONS	19
PRÉCAUTIONS	21
SUR	24
SUR	27
OBSERVATIONS	29
SUR	30
SUR	32
OBSERVATIONS	36
Конец ознакомительного фрагмента.	38

# Benjamin Franklin

## Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même – Tome II suivie de ses œuvres morales, politiques et littéraires

### LETTRE

#### Sur les innovations dans la Langue anglaise, et dans l'art de l'Imprimerie

à Noé Webster, à Hartford.  
*Philadelphie, le 26 décembre 1789.*

J'ai reçu depuis quelque temps, monsieur, votre dissertation sur la langue anglaise. C'est un excellent ouvrage, et qui sera très-utile à nos compatriotes en leur faisant sentir la nécessité d'écrire correctement. Je vous remercie de l'envoi de ce pamphlet et de l'honneur, que vous m'avez fait, de me le dédier. J'aurois dû vous offrir plutôt ces remerciemens: mais j'en ai été empêché par une forte indisposition.

Je ne puis qu'applaudir à votre zèle, pour conserver la pureté de notre langue, soit dans l'expression, soit dans la prononciation, et pour corriger les fautes, qui ont rapport à l'une et à l'autre, et que commettent sans cesse les habitans de plusieurs des États-Unis. Permettez-moi de vous en citer quelques-unes, quoique vraisemblablement vous les connoissiez déjà. Je voudrois que dans quelqu'un des écrits que vous publierez par la suite, vous prissiez la peine de les improuver, de manière à en faire abandonner l'usage.

Le premier dont je me rappelle est le mot *perfectionné*<sup>1</sup>. Quand je quittai la Nouvelle-Angleterre, en 1723, je n'avois jamais vu qu'on se fût servi de ce mot que dans le sens d'*amélioré*, excepté dans un vieux livre du docteur Mather, intitulé: *les Bienfaits de la Providence*. Comme ce docteur avoit une fort mauvaise écriture, je crus, en voyant ce mot mis au lieu d'*employé*, que l'imprimeur avoit mal lu le manuscrit<sup>2</sup> et s'étoit trompé. Mais lorsqu'en 1733, je retournai à Boston, je trouvai que cette innovation avoit réussi et étoit devenue fort à la mode. Je voyois souvent que dans la gazette on en fesoit un usage très-ridicule. Par exemple, en annonçant qu'une maison de campagne étoit à vendre, on disoit qu'elle avoit été long-temps *perfectionnée* comme taverne; et en parlant d'un homme qui venoit de mourir, on ne manquoit pas d'observer qu'il avoit été pendant plus de trente ans *perfectionné* comme juge de paix.

Cette acception du mot *perfectionné* est particulière à la Nouvelle-Angleterre; et elle n'est point reçue dans les autres pays, où l'on parle anglais, en-deçà, ni au-delà des mers.

À mon retour de France, j'ai trouvé que plusieurs autres mots nouveaux s'étoient introduits dans notre langue parlementaire. Par exemple, on a fait un verbe du substantif *connoissance*. *Je n'aurois point connoissancé cela*<sup>3</sup>, dit-on, *si l'opinant n'avoit pas*, etc. On a fait un autre verbe du substantif *avocat*, en disant: *le représentant qui avocate*, ou qui a *avocaté cette motion*. – Encore un autre du

---

<sup>1</sup> Improved.

<sup>2</sup> Qu'il avoit pris l'*e* d'*employé* pour un *i*, l'*l* pour un *r* et l'*y* pour un *v*. (*Note du Traducteur.*)

<sup>3</sup> Au lieu de *donné connoissance de cela*.

substantif *progrès*; et celui-ci est le plus mauvais, le plus condamnable de tous. *Le comité ayant progressé, résolut de s'ajourner*<sup>4</sup>. Le mot *résister*<sup>5</sup> est un mot nouveau: mais je l'ai vu employer d'une manière neuve, en disant: *Les représentans qui ont résisté à cette mesure à laquelle j'ai toujours moi-même résisté.*

Si vous pensez comme moi sur ces innovations, vous ne manquerez pas de vous servir de tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour les faire proscrire.

La langue latine, qui a long-temps servi à répandre les connoissances parmi les différentes nations de l'Europe, est chaque jour plus négligée; et une des langues modernes, la langue française, l'a remplacée et est devenue presque universelle. On la parle dans toutes les cours de l'Europe; et la plupart des gens de lettres, de tous les pays, ceux même qui ne savent pas la parler, l'entendent assez bien pour pouvoir lire aisément les livres français. Cela donne un avantage considérable à la nation française. Ses écrivains peuvent répandre leurs sentimens, leurs opinions, sur les points importants qui ont rapport aux intérêts de la France, ou qui peuvent servir à sa gloire, et contribuer au bien général de l'humanité.

Peut-être n'est-ce que parce qu'il est écrit en français, que le *Traité de Voltaire, sur la Tolérance*, s'est si promptement répandu et a presque entièrement désarmé la superstition de l'Europe; l'usage général de la langue française a eu aussi un effet très-avantageux pour le commerce de la librairie; car il est bien reconnu que lorsqu'on vend beaucoup d'exemplaires d'une édition, le profit est proportionnellement beaucoup plus considérable, que lorsqu'on vend une plus grande quantité de marchandises d'aucun autre genre. Maintenant il n'y a aucune des grandes villes d'Europe, où l'on ne trouve un libraire français qui a des correspondans à Paris.

La langue anglaise a droit d'obtenir la seconde place. L'immense collection d'excellens sermons imprimés dans cette langue et la liberté de nos écrits politiques<sup>6</sup>, sont cause qu'un grand nombre d'ecclésiastiques de différentes sectes et de différentes nations, ainsi que beaucoup de personnes qui s'occupent des affaires publiques, étudient l'anglais et l'apprennent au moins, assez bien pour le lire; et si nous nous efforcions de faciliter leurs progrès, notre langue pourroit devenir d'un usage beaucoup plus général.

Ceux qui ont employé une partie de leur temps à apprendre une langue étrangère, doivent avoir souvent observé, que lorsqu'ils ne la savoient encore qu'imparfaitement, de petites difficultés leur paroissoient considérables, et retardoient beaucoup leurs progrès. Par exemple, un livre mal imprimé, une prononciation mal articulée, rendent inintelligible une phrase qui, lorsqu'elle est imprimée d'une manière correcte, ou prononcée distinctement, est aussitôt comprise. Si nous avons donc voulu avoir l'avantage de voir notre langue plus généralement répandue, nous aurions dû ne pas négliger de faire disparaître des difficultés qui, toutes légères qu'elles sont, découragent ceux qui l'étudient. Mais depuis quelques années, je m'aperçois avec peine qu'au lieu de diminuer, ces difficultés augmentent.

En examinant les livres anglais imprimés depuis le rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre, jusqu'à l'avènement de Georges II, nous voyons que tous les substantifs commencent par une lettre capitale, en quoi nous avons imité notre langue mère, c'est-à-dire, la langue allemande. Cette méthode étoit sur-tout très-utile à ceux qui ne savoient pas bien l'anglais; car un nombre prodigieux de mots de cette langue, sont à-la-fois verbes et substantifs, et on les épelle de la même manière, quoiqu'on les prononce différemment. Mais les imprimeurs de nos jours ont eu la fantaisie de renoncer à un usage utile, parce qu'ils prétendent que la suppression des lettres capitales fait mieux ressortir

---

<sup>4</sup> De pareilles innovations se sont quelquefois introduites dans l'assemblée nationale de France; et s'il y en a eu d'heureuses, il y en a eu aussi de très-ridicules. Cet abus menaçoit même de corrompre la pureté de notre langue: mais le bon goût en a fait justice. (*Note du Traducteur.*)

<sup>5</sup> Il y a dans l'original *opposer*, qui, en anglais, est le synonyme de *résister*.

<sup>6</sup> Quand Franklin écrivoit ceci, les Français n'avoient pas encore l'inappréciable avantage de la liberté de la presse. (*Note du Traducteur.*)

les autres caractères, et que les lettres qui s'élèvent au-dessus d'une ligne, empêchent qu'elle n'ait de la grace et de la régularité.

L'effet de ce changement est si considérable, qu'un savant français, qui, quoiqu'il ne sût pas parfaitement la langue anglaise, avoit coutume de lire les livres anglais, me disoit qu'il trouvoit plus d'obscurité dans ceux de ces livres, qui étoient modernes, que dans ceux de l'époque dont j'ai parlé plus haut, et il attribuoit cela à ce que le style de nos écrivains s'étoit gâté. Mais je le convainquis de son erreur, en mettant une lettre capitale à tous les substantifs d'un paragraphe, qu'il entendit aussitôt, quoiqu'au paravant il n'eût pu y rien comprendre. Cela montre l'inconvénient qu'a ce perfectionnement prétendu.

D'après ce goût pour la régularité et l'uniformité de l'impression, on en a aussi, depuis peu, banni les caractères italiques, qu'on avoit coutume d'employer pour les mots auxquels il importoit de faire attention, pour bien entendre le sens d'une phrase, ainsi que pour les mots qu'il falloit lire avec une certaine emphase.

Plus nouvellement encore, les imprimeurs ont eu le caprice d'employer l'*s* rond au lieu de *s* long, qui servoit autrefois à faire distinguer promptement les mots, à cause de la variété qu'il mettoit dans l'impression. Certes, ce changement fait paroître une ligne d'impression plus égale, mais il la rend en même-temps moins lisible; de même que si tous les nés étoient coupés, les visages seroient plus unis, plus uniformes, mais on distingueroit moins les physionomies.

Ajoutez à tous ces changements, qui ont fait reculer l'art, une autre fantaisie moderne, l'encre grise, qu'on trouve plus belle que l'encre noire. Aussi, les livres anglais sont imprimés d'une manière si confuse, que les vieillards ne peuvent les lire qu'au grand jour, ou avec de très-bonnes lunettes. Quiconque fera la comparaison d'un volume d'un journal<sup>7</sup> imprimé depuis 1731 jusqu'à 1740, avec ceux qui ont paru depuis dix ans, sera convaincu que l'impression faite avec de l'encre noire est infiniment plus facile à lire que celle qui est faite avec de l'encre grise.

Lord Chesterfield fit plaisamment la critique de cette nouvelle méthode. Après avoir entendu Faulkener, imprimeur de Dublin, vanter pompeusement sa propre gazette, comme la plus parfaite qu'il y eût dans le monde. – «Mais monsieur Faulkener, dit-il, ne croyez-vous pas qu'elle seroit encore plus parfaite, si l'encre et le papier n'étoient pas tout-à-fait autant de la même couleur?» —

D'après toutes ces raisons, je désirerois que nos imprimeurs américains ne se piquassent pas d'imiter ces perfectionnemens imaginaires, et que par conséquent ils rendissent les ouvrages qui sortiront de leurs presses, plus agréables aux étrangers, et avantageux à notre commerce de librairie.

Pour mieux sentir l'avantage d'une impression claire et distincte, considérons la facilité qu'elle donne à ceux qui lisent tout haut, devant un auditoire. Alors, l'œil parcourt ordinairement trois ou quatre mots avant la voix. S'il distingue clairement ces mots, il donne à la voix le temps de les prononcer convenablement: mais s'ils sont obscurément imprimés, ou déguisés par l'omission des lettres capitales et des longs *s s*, ou de quelqu'autre manière, le lecteur les prononce souvent mal; et s'apercevant de sa méprise, il est obligé de revenir en arrière et de recommencer la phrase; ce qui diminue nécessairement le plaisir des auditeurs. Ceci me rappelle un ancien vice de notre manière d'imprimer.

L'on sait que quand le lecteur rencontre une question, il doit varier les inflexions de sa voix. En conséquence, il y a une marque qu'on appelle *point* d'interrogation, et qui doit servir à la faire distinguer. Mais ce point est fort mal placé à la fin de la question. Aussi le lecteur, qui ne l'aperçoit que quand il a déjà mal prononcé, est obligé de relire la question. Pour éviter cet inconvénient, les imprimeurs espagnols, plus judicieux que nous, mettent un point d'interrogation au commencement, ainsi qu'à la fin des questions.

Nous commettons encore une faute du même genre, dans l'impression des comédies, où il y a beaucoup de choses marquées pour être dites à *part*. Mais le mot à *part* est toujours placé à la fin

---

<sup>7</sup> The Gentleman's Magazine.

de ce qui doit être dit ainsi, au lieu de le précéder, pour indiquer au lecteur qu'il doit donner à sa voix une inflexion différente.

Souvent cinq ou six de nos dames se réunissent pour faire de petites parties de travail, où tandis que chacune est occupée de son ouvrage, une personne de la compagnie leur fait la lecture: certes, un usage si louable mérite que les écrivains et les imprimeurs cherchent à le rendre le plus agréable possible au lecteur et à l'auditoire.

Recevez avec les assurances de mon estime, mes vœux pour votre prospérité.

B. Franklin.

**TABLEAU  
DU PRINCIPAL TRIBUNAL  
DE PENNSYLVANIE,  
LE TRIBUNAL DE LA PRESSE**

**Pouvoir de ce Tribunal**

Il peut recevoir et publier les accusations de toute espèce contre toutes personnes, quelque rang qu'elles occupent, et même contre tous les tribunaux inférieurs. Il peut juger et condamner à l'infamie, non-seulement des particuliers, mais des corps entiers, après les avoir entendus, ou sans les entendre, comme il le juge à propos.

## **En faveur et au profit de quelles Personnes ce Tribunal est établi**

Il est établi en faveur d'environ un citoyen sur cinq cents, parce que grace à son éducation, ou à l'habitude de griffonner, il a acquis un style assez correct et le moyen de faire des phrases assez bien tournées, pour supporter l'impression; ou bien parce qu'il possède une presse et quelques caractères. Cette cinq centième partie des citoyens a le privilège d'accuser et de calomnier à son gré les autres quatre cent dix-neuf parties; ou elle peut vendre sa plume et sa presse à d'autres pour le même objet.

## Usages de ce Tribunal

Il ne suit aucun des réglemens des tribunaux ordinaires. Celui qui est accusé devant lui n'obtient point un grand jury, pour juger s'il y a lieu à accusation avant qu'elle soit rendue publique. On ne lui fait pas même connoître le nom de son accusateur, ni on ne lui accorde l'avantage d'être confronté avec les témoins qui ont déposé contre lui, car ils se tiennent dans les ténèbres, comme ceux du tribunal de l'inquisition d'Espagne.

Il n'a pas non plus un petit jury, formé de ses pairs, pour examiner les crimes qu'on lui impute. L'instruction du procès est quelquefois si rapide, qu'un bon et honnête citoyen peut tout-à-coup, et lorsqu'il s'y attend le moins, se voir accuser, et dans la même matinée être jugé, condamné, et entendre prononcer l'arrêt qui le déclare un coquin et un scélérat.

Cependant, si un membre de ce tribunal reçoit la plus légère réprimande, pour avoir abusé de sa place, il réclame aussitôt les droits que la constitution accorde à tout citoyen libre, et il demande à connoître son accusateur, à être confronté avec les témoins, et à être jugé loyalement par un jury composé de ses pairs.

## **Sur quoi est fondée l'Autorité du Tribunal**

Cette autorité est, dit-on, fondée sur un article de la constitution de l'état, qui établit la liberté de la presse, liberté pour laquelle tous les Pensylvaniens sont prêts à combattre et à mourir, quoique fort peu d'entr'eux aient, je crois, une idée distincte de sa nature et de son étendue. En vérité, elle ressemble tant soit peu à celle que les loix anglaises accordent aux criminels avant leur conviction; c'est-à-dire, à celle d'être forcés à mourir ou à être pendus.

Si par la liberté de la presse nous entendons simplement la liberté de discuter l'utilité des mesures du gouvernement et des opinions politiques, jouissons de cette liberté de la manière la plus étendue: mais si c'est au contraire, la liberté d'insulter, de calomnier, de diffamer, je déclare que dès que nos législateurs le jugeront à propos, je renoncerai volontiers à la part qui m'en revient; et que je consentirai de bon cœur à changer la liberté d'outrager les autres, pour le privilège de n'être point outragé moi-même.

## **Quelles Personnes ont institué ce Tribunal, et en nomment les Officiers**

Il n'est point institué par un acte du conseil suprême de l'état. Il n'y a point de commission établie par lui, pour examiner préalablement les talents, l'intégrité, les connoissances des personnes à qui est confié le soin important de décider du mérite et de la réputation des citoyens; car le tribunal est au-dessus de ce conseil, et peut accuser, juger et condamner à son gré. Il n'est point héréditaire, comme la cour des pairs en Angleterre. Mais tout homme, qui peut se procurer une plume, de l'encre et du papier, avec quelques caractères, une presse et une paire de grosses balles, peut se nommer lui-même chef du tribunal, et il a aussitôt la pleine possession et l'exercice de tous ses droits. Si vous osez alors vous plaindre, en aucune manière, de la conduite du juge, il vous barbouille le visage avec ses balles partout où il peut vous rencontrer; et en outre, mettant en lambeaux votre réputation, il vous signale comme l'horreur du public, c'est-à-dire, comme l'ennemi de la liberté de la presse.

## De ce qui soutient naturellement ce Tribunal

Il est soutenu par la dépravation de ces ames, à qui la religion n'impose aucun frein, et que l'éducation n'a point perfectionnées.

De son voisin, publier les sottises,  
Est un plaisir à nul autre pareil<sup>8</sup>.

Aussi,

À l'immortalité la médisance vole.  
Mais la triste vertu ne naît que pour mourir<sup>9</sup>.

Quiconque éprouve quelque peine à entendre bien parler des autres, doit sentir du plaisir lorsqu'on en dit du mal. Ceux qui, en désespérant de pouvoir se distinguer par leurs vertus, trouvent de la consolation à voir les autres ravalés à côté d'eux, sont assez nombreux dans toutes les grandes villes, pour fournir aux frais nécessaires d'un des tribunaux de la liberté de la presse.

Un observateur assez ingénieux disoit une fois, qu'en se promenant le matin dans les rues, lorsque le pavé étoit glissant, il distinguoit aisément où demeuroient les bonnes gens, parce qu'ils avoient soin de jeter des cendres sur la glace qui étoit devant leur porte. Probablement il auroit porté un jugement tout différent du caractère de ceux qui fournissent aux frais du tribunal dont nous parlons.

---

<sup>8</sup> There is a lust in man no charm can tame, Of loudly publishing his neighbour's shame.

<sup>9</sup> On aegle's wings, immortal, scandals fly, While virtuous actions are but born and die. Dryden.

## **Des moyens propres à réprimer les abus du Tribunal**

Jusqu'à présent, on n'en a employé aucun. Mais depuis qu'on a tant écrit sur la constitution fédérative des États-Unis, et qu'on a si savamment et si clairement discuté toutes les autres parties d'un bon gouvernement, je me suis instruit au point de m'imaginer qu'il y a quelque moyen de réprimer le tribunal: cependant je n'ai pu en trouver aucun qui ne soit une violation du droit sacré de la liberté de la presse. Mais, je crois en avoir découvert un, qui, au lieu de diminuer la liberté générale, doit l'augmenter; c'est de rendre au peuple une sorte de liberté, dont nos loix l'ont privé, la liberté du bâton.

Lorsque la société étoit dans son enfance, et que les loix n'existoient point encore, si un homme en insultoit un autre, par quelques mauvais propos, l'offensé pouvoit se venger de l'agresseur par un bon coup de poing sur l'oreille; et en cas de récidive, il lui donnoit une volée de coups de bâton. Cela n'étoit contraire à aucune loi. Mais à présent ce droit est interdit. Ceux qui en usent sont punis comme des perturbateurs, tandis que le droit de calomnier est encore dans toute sa force, parce que les loix, qu'on a faites contre lui, sont rendues inutiles par la liberté de la presse.

Je propose donc de ne point toucher à la liberté de la presse, et de lui laisser toute son étendue, sa force, sa vigueur; mais de permettre aussi à la liberté du bâton de marcher avec elle d'un pas égal.

Alors, ô mes concitoyens! si un impudent écrivain attaque votre réputation, qui vous est, peut-être, plus chère que la vie, et s'il met son nom au bas de son barbouillage, vous pourrez aller le trouver en plein jour et lui fendre la tête loyalement. S'il se cache derrière l'imprimeur, et que vous découvriez pourtant qui il est, vous pourrez vous cacher aussi, vous mettre en embuscade la nuit, l'attaquer par derrière, et lui donner une bonne volée de coups de bâton. Si votre adversaire paie de meilleurs écrivains que lui, pour vous mieux calomnier, vous paierez aussi de robustes porte-faix, qui auront de meilleurs bras que les vôtres, et qui vous aideront à le mieux rosser.

Telle est mon opinion quant au ressentiment particulier et à la rétribution que méritent les calomnies. Mais si, comme cela doit être, le public est offensé de la conduite des diffamateurs, je ne conseillerai pas d'en venir tout de suite, avec eux, aux moyens que j'ai proposés, mais de nous contenter modérément de les plonger dans une barrique de goudron, de les couvrir de plumes, de les mettre dans une couverture et de les bien berner.

Cependant si l'on croyoit que ma proposition pût troubler le repos public, je recommanderois humblement à nos législateurs de prendre en considération la liberté de la presse et la liberté du bâton, et de nous donner une loi qui marque bien distinctement l'étendue et les limites de l'une et de l'autre; car il est nécessaire que dans le même temps qu'ils mettent la personne d'un citoyen en sûreté contre les attaques des autres, ils s'occupent aussi des moyens d'empêcher qu'on attente à sa réputation.

## SUR L'ART DE NAGER <sup>10</sup>

J'avoue que je n'ai pas le temps de faire toutes les recherches et les expériences qu'exige l'art de nager. C'est pourquoi je me bornerai à faire un petit nombre de remarques.

La gravité spécifique du corps humain relativement à celle de l'eau, a été observée par M. Robinson, et on trouve le résultat de ses expériences dans le volume des *Transactions philosophiques de la société royale de Londres*<sup>11</sup>, pour l'année 1757<sup>12</sup>. Il prétend que les personnes grasses, qui ont les os menus, flottent très-aisément sur l'eau.

La cloche plongeante est aussi décrite dans les *Transactions philosophiques*.

J'avois fait, dans mon enfance, deux palettes ovales, d'environ dix pouces de long et six pouces de large, avec un trou pour pouvoir passer le pouce, et les tenir solidement. Elles ressembloient beaucoup aux palettes des peintres. En nageant, je les poussois horizontalement en avant, et ensuite j'appuyois fortement leur surface sur l'eau en les ramenant en arrière. Je me souviens que ces instrumens me fesoient nager beaucoup plus vite; mais ils fatiguoient mes poignets.

J'avois aussi attaché sous chacun de mes pieds une espèce de sandale: mais je n'en étois pas content, parce que j'observai que les pieds des nageurs repousoient l'eau plutôt avec le dedans et la cheville du pied qu'avec la plante du pied.

Nous avons ici pour nager plus commodément, des corsets faits avec une double toile à voile piquée et garnie en dedans de petits morceaux de liège.

Je ne connois point le scaphandre de Lachapelle.

Je sais, par expérience, qu'un nageur qui a beaucoup de chemin à faire, a beaucoup d'avantage à se retourner de temps en temps sur le dos, et à varier les moyens d'accélérer son mouvement progressif.

Quand il éprouve une crampe à la jambe, le moyen de la faire cesser, est de frapper tout-à-coup la partie qui en est affectée, et il ne peut le faire qu'en se tournant sur le dos et levant sa jambe en l'air.

Durant les grandes chaleurs de l'été, on ne court aucun risque à se baigner, quoiqu'on ait chaud, lorsque la rivière, dans laquelle on se baigne, a été bien échauffée par le soleil. Mais il est très-dangereux de se jeter dans l'eau froide, quand on a fait de l'exercice et quand on a chaud. Je vais en citer un exemple. Quatre jeunes moissonneurs, qui avoient travaillé toute la journée et s'étoient échauffés, voulant se rafraîchir, se plongèrent dans une source froide. Deux d'entr'eux moururent sur-le-champ; un troisième expira le lendemain matin, et le quatrième ne réchappa qu'avec peine. Lorsqu'en pareille circonstance on boit une certaine quantité d'eau froide, dans l'Amérique septentrionale, on en éprouve des effets non moins funestes.

La natation est un des exercices les plus agréables et les plus sains. Quand on nage une heure ou deux, dans la soirée, on dort fraîchement toute la nuit, même dans la saison la plus chaude. Peut-être est-ce parce que les pores de la peau étant alors plus propres, la transpiration insensible en est augmentée et procure cette fraîcheur.

---

<sup>10</sup> Ceci a été écrit pour répondre à quelques questions de M. Dubourg.

<sup>11</sup> On trouve chez le citoyen *Buisson*, libraire, *rue Hautefeuille*, l'Abrégé des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, traduit de l'anglais, et rédigé par *Gibelin*, et autres Savans, avec 39 planches gravées en taille-douce; 14 vol. *in-8°*. Il reste très-peu d'exemplaires de ces Mémoires de l'Académie royale de Londres. Cet Ouvrage est complet: il comprend neuf divisions; savoir: L'Histoire naturelle, Tremblemens de terre, Volcans, Curiosités naturelles, Fossiles, Pétrifications, Zoologie, Quadrupèdes, Poissons, Insectes, etc. 2 vol. Botanique, Agriculture, Économie rurale, 2 vol. Physique expérimentale, 2 vol. Chimie, 1 vol. Anatomie et Physique animale, 1 vol. Médecine et Chirurgie, 1 vol. Matière médicale et Pharmacie, 2 vol. Mélanges, Observations, Voyages, 1 vol. Antiquités, Beaux-Arts, Inventions et Machines, 2 vol. En tout 14 vol. On ne les sépare point.

<sup>12</sup> Tome 50, page 30.

Il est certain qu'un homme attaqué de la diarrhée, se guérit en nageant beaucoup, et éprouve quelquefois un inconvénient tout opposé. Quant aux gens qui ne savent point nager, ou qui ont la diarrhée dans une saison qui ne leur permet point cet exercice, ils peuvent prendre des bains chauds, qui, en nétoyant et rafraîchissant la peau, leur deviennent salutaires, et souvent les guérissent radicalement. Je parle d'après ma propre expérience, et celle des personnes à qui j'ai conseillé de faire comme moi.

Vous ne serez pas fâché si je termine ces observations, faites à la hâte, en vous disant que, comme la méthode ordinaire de nager se borne au mouvement des bras et des jambes, et est par conséquent un exercice fatigant, lorsqu'on a besoin de traverser un espace d'eau considérable, il y a un moyen de nager long-temps avec aisance: ce moyen est de se servir d'une voile. J'en ai fait la découverte heureusement et par hasard, ainsi que je vais vous l'expliquer.

Lorsque j'étois encore fort jeune, je m'amusois un jour avec un cerf-volant; et m'approchant du bord d'un étang, qui avoit près d'un mille de large, j'attachai à un pieu la corde du cerf-volant, qui s'étoit déjà élevé très-haut. Pendant ce temps-là je nageois. Mais voulant jouir des deux plaisirs à-la-fois, j'allai reprendre la corde de mon cerf-volant, et me tournant sur le dos, je m'apperçus que j'étois entraîné sur l'eau d'une manière très-agréable. Je priai alors un de mes camarades de faire le tour de l'étang, et de porter mes vêtemens dans un endroit que je lui indiquai; et tenant toujours la corde du cerf-volant, je traversai l'eau sans la moindre fatigue, et même avec beaucoup de plaisir. Je fus seulement obligé de temps en temps de ralentir un peu ma course, parce que je m'apperçus que quand j'allois trop vite, le cerf-volant descendoit trop bas. Mais dès que je m'arrêtois, il remontait.

C'est la seule fois que j'ai fait usage de ce moyen, avec lequel on pourroit, je crois, traverser de Douvres à Calais. Mais le paquebot est encore préférable.

## NOUVELLE MODE DE PRENDRE DES BAINS <sup>13</sup>

*Londres, le 28 juillet 1768.*

J'approuve beaucoup l'épithète de tonique, que vous donnez, dans votre lettre du 8 juin, à la nouvelle méthode de traiter la petite vérole; et je saisis cette occasion, pour vous faire part de l'usage que j'ai moi-même adopté.

Vous savez que depuis long-temps les bains froids sont employés ici comme un tonique. Mais le saisissement que produit en général l'eau froide, m'a toujours paru trop violent; et j'ai trouvé plus analogue à ma constitution, et plus agréable de me baigner dans un autre élément, c'est-à-dire, dans l'air froid. Je me lève donc, tous les jours, de très-bon matin, et je reste alors sans m'habiller une heure ou une demi-heure, suivant la saison, m'occupant à lire, ou à écrire.

Cet usage n'est nullement pénible. Il est, au contraire, très-agréable; et si avant de m'habiller je me remets dans mon lit, comme cela m'arrive quelquefois, c'est un supplément au repos de la nuit, et je jouis une heure ou deux d'un sommeil délectable. Je ne crois point que cela puisse avoir aucun dangereux effet. Ma santé, du moins, n'en est point altérée; et j'imagine, au contraire, que c'est ce qui m'aide à la conserver. C'est pourquoi j'appellerai désormais ce bain, *un bain tonique*.

*10 mars 1793.*

Je ne tenterai pas d'expliquer pourquoi les vêtements humides occasionnent des rhumes plutôt que les vêtements mouillés; parce que j'en doute. J'imagine, au contraire, que ni les uns ni les autres n'ont un tel effet; et que les causes des rhumes sont absolument indépendantes de l'humidité et même du froid. Je me propose d'écrire une petite dissertation sur ce sujet, dès que j'en aurai le temps.

À présent, je me bornerai à vous dire que croyant mal fondée l'opinion commune, qui attribue au froid la propriété de resserrer les pores et d'arrêter la transpiration insensible, j'ai engagé un jeune médecin, qui fesoit des expériences avec la balance de *Sanctorius*, à examiner les différentes proportions de sa transpiration, en restant une heure entièrement nud, et une heure chaudement vêtu. Il a renouvelé cette expérience pendant huit jours consécutifs, et a trouvé que sa transpiration étoit deux fois plus considérable dans les heures qu'il étoit nud.

---

<sup>13</sup> Ceci est extrait de quelques lettres adressées à M. Dubourg.

## **OBSERVATIONS SUR LES IDÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LA VIE ET LA MORT** <sup>14</sup>

Vos observations sur les causes de la mort, et les moyens que vous proposez pour rappeler à la vie les personnes qui paraissent avoir été tuées par le tonnerre, prouvent également votre sagacité et votre humanité. Il paroît que les idées qu'on a sur la vie et sur la mort, sont en général peu exactes.

Un crapaud enseveli dans du sable, vit, dit-on, jusqu'au moment où ce sable se pétrifie; et alors l'animal étant renfermé dans une pierre, peut vivre encore pendant une longue suite de siècles. Les faits cités à l'appui de cette opinion, sont trop nombreux, et trop bien circonstanciés pour ne pas mériter un certain degré de créance.

Accoutumés à voir manger et boire tous les animaux qui nous sont familiers, nous avons de la peine à concevoir comment un crapaud peut exister dans une pareille prison. Mais si nous réfléchissons que, dans leur état ordinaire, les animaux n'éprouvent la nécessité de prendre de la nourriture, que parce que la transpiration leur fait perdre continuellement une partie de leur substance, il nous paroîtra moins impossible que ceux qui sont dans l'engourdissement, transpirant moins, parce qu'ils ne font point d'exercice, aient moins besoin d'alimens; et que d'autres, tels que les tortues de terre et de mer, les serpens, et quelques espèces de poisson, qu'on voit couverts d'écaillés ou de coquilles, qui arrêtent la transpiration, puissent exister un temps considérable, sans prendre aucune espèce de nourriture.

Une plante, chargée de fleurs, se fane et meurt presque aussitôt qu'elle est exposée à l'air, si sa racine n'est point dans un sol humide, où elle pompe une assez grande quantité de substance pour remplacer celle qui s'exhale, et que l'air emporte continuellement. Mais, peut-être, que si elle étoit enveloppée de vif-argent, elle pourroit, pendant un très-long espace de temps, conserver sa vie végétale, son parfum et sa couleur. Alors, cette méthode seroit très-commode pour transporter, des climats lointains, ces plantes délicates, qui ne peuvent supporter l'air de la mer, et qui exigent un soin et des ménagemens particuliers.

J'ai vu un exemple de mouches communes, conservées d'une manière qui a quelque rapport avec celle-là. Elles avoient été noyées dans du vin de Madère, au moment où l'on l'avoit mis en bouteilles, en Virginie, pour l'envoyer à Londres. Lorsqu'on le déboucha, dans la maison d'un de mes amis, chez qui j'étois alors, il tomba trois mouches dans le premier verre qu'on remplit. Comme j'avois entendu dire que des mouches noyées pouvoient être rappelées à la vie, quand on les exposoit aux rayons du soleil, je proposai d'en faire l'expérience sur celles-là. En conséquence, on les mit au soleil, sur un petit tamis, qui avoit servi à passer le vin dans lequel elles étoient.

En moins de trois heures, deux de ces mouches commencèrent à recouvrer la vie par degrés. Elles eurent d'abord quelques mouvemens convulsifs dans les jambes; puis elles se levèrent, frottèrent leurs yeux avec leurs pieds de devant, battirent leurs ailes avec ceux de derrière, et bientôt après, commencèrent à voler, se trouvant dans la vieille Angleterre, sans savoir comment elles y étoient venues, La troisième ne donna aucun signe de vie jusqu'au coucher du soleil, et comme on n'avoit plus aucun espoir de la voir ressusciter, on la jeta.

Je désirerois que, d'après cet exemple, il fût possible d'inventer une méthode d'embaumer les noyés de manière à pouvoir les rappeler à la vie, à une époque très-éloignée, et comme je désire ardemment de voir quel sera l'état de l'Amérique dans cent ans d'ici, au lieu d'attendre une mort ordinaire, je me plongerois dans un tonneau de vin de Madère, avec un petit nombre d'amis, pour être, au bout d'un siècle, rappelé à la vie par le doux soleil de ma chère patrie.

---

<sup>14</sup> Ceci est aussi tiré des lettres à M. Dubourg.

Mais puisque très-probablement nous vivons dans un temps où les sciences sont encore trop dans l'enfance, pour voir un tel art porté à sa perfection, il faut que je me contente du plaisir, que vous me promettez, de voir ressusciter un poulet ou un coq d'Inde.

## **PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES DANS LES VOYAGES SUR MER**

Quand on veut entreprendre un long voyage, il n'y a rien de mieux que de le tenir secret jusqu'au moment du départ. Sans cela, on est continuellement interrompu et tracassé, par des visites d'amis et de connoissances, qui font non-seulement perdre un temps précieux, mais oublier des choses importantes; de sorte que quand on est embarqué et qu'on cingle déjà en pleine mer, on se rappelle avec beaucoup d'inquiétude des affaires non terminées, des comptes non réglés, et un nombre infini de choses qu'on se proposoit d'emporter, et dont on sent, à chaque instant, la privation.

Ne seroit-il pas très-avantageux de changer la coutume de rendre visite aux gens qui vont voyager, de les laisser seuls et tranquilles pendant quelques jours, pour faire leurs préparatifs, et ensuite, prendre congé de leurs amis, et recevoir leurs vœux pour un heureux retour?

Il n'est pas toujours possible de choisir le capitaine avec lequel on doit s'embarquer; et cependant, le plaisir, le bonheur du voyage en dépend; car il faut, pendant un temps, vivre dans sa société, et être, en quelque sorte, soumis à ses ordres. Si c'est un homme spirituel, aimable et d'un caractère obligeant, on en est bien plus heureux.

On en rencontre quelquefois de tels: mais ils sont rares. Toutefois, si le vôtre n'est pas de ce nombre, il peut être bon marin, actif, très-vigilant, et vous devez alors le dispenser du reste; car ce sont les qualités les plus essentielles pour un homme, qui commande un vaisseau.

Quelque droit que, d'après votre accord avec lui, vous ayez à ce qu'il a embarqué pour l'usage des passagers, vous devez prendre toujours quelques provisions particulières, dont vous puissiez vous servir de temps en temps. Il faut donc avoir de bonne eau, parce que celle du vaisseau est souvent mauvaise. Mais mettez la vôtre en bouteilles; car autrement, vous courriez risque de la voir se gâter. Il faut aussi que vous emportiez du bon thé, du café moulu, du chocolat, du vin de l'espèce que vous aimez le mieux, du cidre, des raisins secs, des amandes, du sucre, du sirop de capillaire, des citrons, du rhum, des œufs dans des flacons d'huile, des tablettes de bouillon, et du biscuit. Quant à la volaille, il est presque inutile d'en emporter, à moins que vous ne vouliez vous charger du soin de lui donner à manger et de la soigner vous-même. L'on en prend ordinairement si peu de soin à bord, qu'elle est presque toujours malade, et que la viande en est aussi coriace que du cuir.

Tous les marins ont une opinion qui doit sans doute son origine à un manque d'eau, et à la nécessité où l'on a été de l'épargner. Ils prétendent que la volaille est toujours extrêmement altérée; et que quand on lui donne de l'eau à discrétion, elle se tue elle-même en buvant outre mesure. En conséquence, ils ne lui en donnent qu'une fois tous les deux jours, encore est-ce en petite quantité. Mais comme ils versent cette eau dans des auges inclinées, elle court du côté qui est le plus profond; alors les poules sont obligées de monter les unes sur les autres pour en attraper un peu, et il y en a quelques-unes qui ne peuvent pas même y tremper leur bec: dévorées de soif et éprouvant continuellement le tourment de Tantale, elles ne peuvent pas digérer la nourriture très-sèche qu'elles ont pris, et bientôt elles sont malades et périssent. On en trouve, chaque matin, quelqu'une de morte, qu'on jette à la mer, tandis que celles qu'on tue pour la table, valent rarement la peine d'être mangées.

Pour remédier à cet inconvénient, il est nécessaire de diviser les auges en petits compartimens, pour que chacun puisse contenir une certaine quantité d'eau: mais c'est un soin qu'on ne prend guère. Il est donc sûr que les cochons et les moutons sont les animaux qu'il est plus convenable d'embarquer, parce que la viande de mouton est en général très-bonne à la mer, et celle de cochon, excellente.

Il peut arriver qu'une partie des provisions, que je recommande de prendre, devienne inutile, par les soins qu'aura eus le capitaine, d'en mettre à bord une suffisante quantité. Mais, dans ce cas,

vous pouvez en faire présent aux pauvres passagers, qui, payant moins pour leur passage, sont logés dans l'entre-pont avec l'équipage, et n'ont droit qu'à la ration des matelots.

Ces passagers sont quelquefois malades, tristes, abattus: on voit souvent, parmi eux, des femmes, des enfans, qui n'ont pas eu le moyen de se procurer les choses dont je viens de faire mention, et qui leur sont de la plus grande nécessité. En leur distribuant une partie de votre superflu, vous pouvez leur être du plus grand secours; vous pouvez leur donner la santé, leur sauver la vie, enfin les rendre heureux; avantage qui procure toujours les sensations les plus douces à une ame compatissante!

La chose la plus désagréable en mer, est la manière dont on y apprête à manger; car, à proprement parler, il n'y a jamais à bord de bon cuisinier<sup>15</sup>. Le plus mauvais matelot est ordinairement choisi pour cet emploi, et il est presque toujours fort mal-propre. C'est de là que vient ce dicton des marins anglais: – «Dieu nous envoie la viande et le diable les cuisiniers». – Cependant ceux qui ont meilleure opinion de la providence, pensent autrement. Sachant que l'air de la mer, et le mouvement que procure le roulis du vaisseau, ont un étonnant effet pour aiguïser l'appétit, il disent que Dieu a donné aux marins de mauvais cuisiniers, pour les empêcher de trop manger, ou bien que prévoyant qu'ils auroient de mauvais cuisiniers, il leur a donné un bon appétit, pour les empêcher de mourir de faim.

Mais si vous n'avez pas confiance dans ces secours de la providence, vous pouvez vous pourvoir d'une lampe à l'esprit-de-vin et d'une bouilloire, et vous apprêter vous-même quelques alimens, comme de la soupe, des viandes hachées, etc. Un petit fourneau de tôle est aussi très-commode à bord; et votre domestique peut vous y faire rôtir des morceaux de mouton ou de cochon.

Si vous avez envie de manger du bœuf salé, qui est souvent très-bon, vous trouverez que le cidre est la meilleure liqueur pour étancher la soif qu'occasionnent et cette viande et le poisson salé.

Le biscuit ordinaire est trop dur pour les dents de quelques personnes; on peut le ramollir en le fesant tremper: mais le pain cuit deux fois est encore meilleur; parce qu'étant fait de bon pain, coupé par tranches, et remis au four, il s'imbibe tout de suite, devient mou, et se digère facilement. Aussi est-ce une nourriture excellente, et bien préférable au biscuit qui n'a point fermenté.

Il faut que j'observe ici que ce pain remis au four étoit autrefois le biscuit qu'on préparoit pour les vaisseaux; car en français le mot *biscuit* signifie cuit deux fois. Les pois qu'on mange à bord, sont souvent mal cuits et durs. Alors il faut mettre dans la marmite un boulet de deux livres, et le roulis du vaisseau fait que les pois forment une espèce de purée.

J'ai souvent vu à bord que lorsqu'on servoit la soupe dans des plats trop peu profonds, elle étoit renversée de tous côtés par le roulis du vaisseau; et alors je désirois que les potiers d'étain divisassent les soupières en compartimens, dont chacun contiendroit de la soupe pour une seule personne. Par ce moyen, on seroit sûr que dans un roulis extraordinaire, ceux qui seroient à table ne courroient pas risque de voir la soupe tomber sur leur poitrine et les brûler.

Maintenant que je vous ai entretenu de ces choses peu importantes, permettez-moi de conclure ces observations, par quelques réflexions générales sur la navigation.

Quand nous considérons la navigation comme un moyen de transporter des denrées nécessaires, d'un pays où elles abondent dans les lieux où elles manquent, et de prévenir la disette, qui étoit jadis si commune, nous ne pouvons nous empêcher de la regarder comme un des arts qui contribuent le plus au bonheur du genre-humain. Mais quand la navigation n'est employée qu'à charier des choses inutiles, des objets d'un vain luxe, il n'est pas certain que les avantages qui en résultent, suffisent pour contre-balancer les malheurs qu'elle occasionne en mettant en danger la vie de tant d'hommes, qui parcourent sans cesse le vaste Océan; et lorsqu'elle sert à piller des vaisseaux et à transporter des esclaves, elle est, sans contredit, un moyen funeste d'accroître les calamités qui affligent la nature humaine.

---

<sup>15</sup> Franklin n'a sans doute voulu parler que des navires marchands en général; car dans les vaisseaux de guerre français et anglais, on fait souvent très-bonne chère. (*Note du Traducteur.*)

On ne peut s'empêcher d'être étonné, quand on songe au nombre immense de vaisseaux et d'hommes, qui s'exposent tous les jours en allant chercher du thé à la Chine, du café en Arabie, du sucre et du tabac en Amérique; tous objets, sans lesquels nos ancêtres vivoient fort bien. Le seul commerce du sucre emploie mille vaisseaux, et celui du tabac presque autant. Pour l'utilité du tabac, on n'en peut presque rien dire; et quant au sucre, combien ne seroit-il pas plus glorieux de sacrifier le plaisir momentané que nous avons à en prendre deux fois par jour dans notre thé, que d'encourager les cruautés sans nombre qu'on exerce continuellement pour nous le procurer!

Un célèbre moraliste français, dit que quand il considère les guerres que nous foments en Afrique pour y acheter des nègres, le grand nombre qu'il en périt dans ces guerres, les multitudes de ces infortunés qui meurent, pendant la traversée, victimes de la maladie, de l'air empoisonné ou de la mauvaise nourriture, et enfin tous ceux qui succombent aux traitemens cruels qu'on leur fait souffrir dans leur état d'esclaves, il ne peut pas voir un morceau de sucre, sans s'imaginer qu'il est rempli de taches de sang humain. Mais s'il ajoutoit aux moyens qui le blessent, les guerres que nous nous faisons les uns aux autres pour prendre et reprendre les îles qui produisent cette denrée, il ne croiroit pas le sucre simplement taché de sang; il verroit qu'il en est entièrement trempé.

Ces guerres sont cause que les puissances maritimes de l'Europe, et les habitans de Paris et de Londres, payent leur sucre bien plus cher que les habitans de Vienne, encore que ceux-ci soient presque à trois cents lieues de la mer. Une livre de sucre coûte aux premiers, non-seulement le prix qu'ils donnent pour l'avoir, mais aussi les impôts nécessaires pour soutenir les flottes et les armées destinées à protéger et à défendre les contrées qui le produisent.

## SUR LE LUXE, LA PARESSE, ET LE TRAVAIL

à Benjamin Vaughan<sup>16</sup>.

1784.

On ne peut s'empêcher d'être étonné, quand on voit combien les affaires de ce monde sont conduites à contre-sens. Il est naturel d'imaginer que l'intérêt d'un petit nombre d'individus devrait céder à l'intérêt général. Mais les individus mettent à leurs affaires beaucoup plus d'application, d'activité et d'adresse que le public n'en met aux siennes; de sorte que l'intérêt général est très-souvent sacrifié à l'intérêt particulier.

Nous assemblons des parlemens et des conseils, pour profiter de leur sagesse collective: mais en même-temps, nous avons nécessairement l'inconvénient de leurs passions réunies, de leurs préjugés et de leurs intérêts personnels. Par ce moyen, des hommes artificieux triomphent de la sagesse, et trompent même ceux qui la possèdent; et si nous en jugeons par les actes, les arrêts, les édits, qui règlent la destinée du monde et les rapports du commerce, une assemblée d'hommes importants, est le corps le plus fou qui existe sur la terre.

Certes, je n'ai encore rien trouvé pour remédier au luxe. Je ne suis même pas sûr qu'on puisse y réussir dans un grand état, ni que ce soit toujours un mal aussi dangereux qu'on le croit.

Supposons qu'on comprenne, dans la définition du luxe, toutes les dépenses inutiles. Examinons ensuite s'il est possible d'exécuter, dans un pays étendu, les loix qui s'opposent à ces dépenses; et si, en les exécutant, les habitans de ce pays doivent être plus heureux, ou même plus riches. L'espoir de devenir un jour en état de se procurer les jouissances du luxe, n'est-il pas un puissant aiguillon pour le travail et pour l'industrie? Le luxe ne peut-il pas, par conséquent, produire plus qu'il ne consomme, puisqu'il est vrai que, sans un motif extraordinaire, les hommes seroient naturellement portés à vivre dans l'indolence et dans la paresse? Cela me rappelle un trait que je vais vous citer.

Le patron d'une chaloupe, qui naviguoit entre le cap May et Philadelphie, m'avoit rendu quelque petit service, pour lequel il refusa toute espèce de paiement. Ma femme apprenant que cet homme avoit une fille, lui envoya en présent, un bonnet à la mode. Trois ans après, le patron se trouvant chez moi avec un vieux fermier des environs du cap May, qui avoit passé dans sa chaloupe, parla du bonnet envoyé par ma femme, et raconta combien sa fille en avoit été flattée. – «Mais, ajouta-t-il, ce bonnet a coûté bien cher à notre canton». – «Comment cela, lui dis-je». – «Oh! me répondit-il, quand ma fille parut dans l'assemblée, le bonnet fut tellement admiré, que toutes les jeunes personnes voulurent en faire venir de pareils de Philadelphie; et nous calculâmes, ma femme et moi, que le tout n'a pas coûté moins de cent livres sterlings». – «Cela est vrai, dit le fermier. Mais vous ne racontez pas toute l'histoire. Je pense que le bonnet vous a été de quelqu'avantage; parce que c'est la première chose qui a donné à nos filles l'idée de tricoter des gants d'estame pour vendre à Philadelphie, et se procurer, par ce moyen, des bonnets et des rubans; et vous savez que cette branche d'industrie s'accroît tous les jours et doit avoir encore de meilleurs effets».

Je fus assez content de cet exemple de luxe, parce que non-seulement les filles du cap May devenoient plus heureuses en achetant de jolis bonnets, mais parce que cela procuroit aussi aux Philadelphiennes, une provision de gants chauds.

Dans nos villes commerçantes, situées le long de la mer, les habitans s'enrichissent de temps en temps. Quelques-uns de ceux qui acquièrent du bien, sont prudents, vivent avec économie, et

---

<sup>16</sup> Membre du parlement d'Angleterre, pour le bourg de Calne, en Wiltshire. Il étoit lié d'une intime amitié avec Franklin.

conservent ce qu'ils ont gagné pour le laisser à leurs enfans. Mais d'autres, flattés de faire parade de leur richesse, font des extravagances et se ruinent. Les loix ne peuvent l'empêcher; peut-être même n'est-ce pas un mal pour le public. Un schelling prodigué par un fou, est ramassé par un sage, qui sait mieux comment il faut en faire usage; et conséquemment, il n'est point perdu.

Un homme vain et fastueux bâtit une belle maison, la meuble avec élégance, y vit d'une manière splendide, et se ruine en peu d'années; mais les maçons, les charpentiers, les serruriers et d'autres ouvriers honnêtes qu'il a fait travailler, ont pu, par ce moyen, entretenir et élever leur famille. Le fermier a été récompensé des soins qu'il a pris, et le bien a passé en de meilleures mains.

Il est, à la vérité, des cas, où quelques modes inventées par le luxe peuvent devenir un mal public, comme il est lui-même un mal particulier. Par exemple, si un pays exporte son bœuf et sa toile pour payer l'importation du vin de Bordeaux et du porter, tandis qu'une partie de ses habitans ne vivent que de pommes de terre et n'ont point de chemises, cela ne ressemble-t-il pas à ce que fait un fou qui laisse sa famille souffrir la faim et vend ses vêtemens pour acheter de quoi s'enivrer? Notre commerce américain est, je l'avoue, un peu comme cela. Nous donnons aux Antilles de la farine et de la viande, pour nous procurer du rum et du sucre; c'est-à-dire, les choses les plus nécessaires à la vie pour des superfinités. Malgré cela, nous vivons bien, et nous sommes même dans l'abondance; mais si nous étions plus sobres, nous pourrions être plus riches.

L'immense quantité de terres couvertes de bois, que nous avons encore à préparer pour la culture, rendra long-temps notre nation laborieuse et frugale. Si l'on juge du caractère et des mœurs des Américains, par ce qu'on voit le long des côtes, on se trompe beaucoup. Les habitans des villes commerçantes peuvent être riches et adonnés au luxe, tandis que ceux des campagnes possèdent toutes les vertus qui contribuent au bonheur et à la prospérité publique. Ces villes commerçantes ne sont pas très-considérées par les campagnards. Ils les regardent à peine comme une partie essentielle de l'état; et l'expérience de la dernière guerre a prouvé, que quand elles étoient au pouvoir de l'ennemi, elles n'entraînoient pas la sujétion du reste du pays, qui continuoit vaillamment à défendre sa liberté et son indépendance.

Quelques calculateurs politiques ont compté que si tous les individus des deux sexes, vouloient travailler pendant quatre heures par jour à quelque chose d'utile, ce travail leur suffiroit pour se procurer les choses les plus nécessaires et les agrémens de la vie; le besoin et la misère seroient bannis du monde, et le reste des vingt-quatre heures pourroit être consacré au repos et aux plaisirs.

Qu'est-ce qui occasionne donc tant de besoin et de misère? C'est que beaucoup d'hommes et de femmes travaillent à des choses qui ne sont ni utiles, ni agréables, et consomment avec ceux qui ne font rien, les objets de première nécessité, recueillis par les gens utilement laborieux. Je vais expliquer ceci.

Le travail arrache du sein de la terre et des eaux les premiers élémens des richesses. J'ai de la terre, et je recueille du bled. Si, avec cela, je nourris une famille, qui ne fasse rien, mon bled sera consommé, et à la fin de l'année, je ne serai pas plus riche que je ne l'étois au commencement. Mais, si en nourrissant ma famille, j'en occupe une partie à filer, l'autre à faire des briques et d'autres matériaux pour bâtir, le prix de mon bled me restera, et au bout de l'an, nous serons tous mieux vêtus et mieux logés. Mais si au lieu d'employer un homme à faire des briques, je le fais jouer du violon pour m'amuser, le bled qu'il consomme s'en va, et aucune partie de son travail ne reste dans ma famille pour augmenter nos richesses et les choses qui nous sont agréables. Je serai, conséquemment, rendu plus pauvre par mon joueur de violon, à moins que le reste de ma famille n'ait travaillé davantage ou mangé moins, pour remplacer le déficit qu'il aura occasionné.

Considérez le monde, et voyez des millions de gens occupés à ne rien faire, ou du moins, à faire des choses qui ne produisent rien, tandis qu'on est embarrassé pour se procurer les commodités de la vie, et même le nécessaire. Qu'est-ce, en général, que le commerce pour lequel nous combattons et nous nous égorgons les uns les autres? N'est-ce pas la cause des fatigues de plusieurs millions d'hommes, qui courent après des superfluités, et perdent souvent la vie, en s'exposant aux dangers de

la mer? Combien de travail ne perd-on pas, en construisant et équipant de grands vaisseaux, pour aller chercher en Chine du thé, en Arabie du café, aux Antilles du sucre, et dans l'Amérique septentrionale, du tabac. On ne peut pas dire que ces choses sont nécessaires à la vie; car nos ancêtres vivoient fort bien sans les connoître.

On peut faire une question. Tous ceux qui sont maintenant employés à recueillir, à faire ou à charier des superfluités, pourroient-ils subsister en cultivant des denrées d'une nécessité première? – Je crois qu'oui. La terre est très-vaste, et une grande partie de sa surface est encore sans culture. Il y a en Asie, en Afrique, en Amérique, des forêts, qui ont plusieurs centaines de millions d'acres; il y en a même beaucoup en Europe. Un homme deviendroit un fermier d'importance, en défrichant cent acres de ces forêts; et cent mille hommes à défricher chacun cent acres, ne feroient pas une lacune assez grande pour être visible de la lune, à moins qu'on n'y eût le télescope d'Herschel; tant sont vastes les pays que les bois couvrent encore!

C'est, cependant, une sorte de consolation, que de songer que parmi les hommes, il y a encore plus d'activité et de prudence que de paresse et de folie. De là provient cette augmentation de beaux édifices, de fermes bien cultivées, de villes riches et populeuses, qui se trouvent dans toute l'Europe, et qu'on n'y voyoit autrefois que sur les côtes de la Méditerranée. Cette prospérité est même d'autant plus remarquable, que des guerres insensées exercent continuellement leurs ravages, et détruisent souvent en une seule année les travaux de plusieurs années de paix. Nous pouvons donc espérer, que le luxe de quelques marchands des côtes des États-Unis de l'Amérique ne causera pas la ruine de leur pays.

Encore une réflexion, et je termine cette vague et longue lettre. Presque toutes les parties de notre corps nous obligent à quelque dépense. Nos pieds ont besoin de souliers, nos jambes de bas, le reste du corps exige des habillemens, et notre estomac une bonne quantité de nourriture. Quoiqu'excessivement utiles, nos yeux, quand nous sommes raisonnables, demandent l'assistance peu coûteuse de lunettes, qui ne peuvent pas beaucoup déranger nos finances. Mais les yeux des autres sont les yeux qui nous ruinent. Si tout le monde étoit aveugle, excepté moi, je n'aurois besoin ni de magnifiques habits, ni de belles maisons, ni de meubles élégans.

## SUR LA TRAITE DES NÈGRES

*23 mars 1790.*

En lisant dans les gazettes, le discours adressé par M. Jackson<sup>17</sup>, au congrès américain, contre ceux qui se mêlent de l'esclavage des nègres, ou qui essaient d'adoucir la condition des esclaves, je me suis rappelé un discours pareil, prononcé il y a environ cent ans, par Sidi Mehemet Ibrahim, membre du divan d'Alger, ainsi qu'on peut le voir dans la relation que Martin a publiée de son consulat, en 1687.

Ce discours avoit pour but d'empêcher qu'on n'eût égard à la pétition de la secte des *Erika*, ou Mahométans purs, qui regardoient la piraterie et l'esclavage comme injuste, et en demandoient l'abolition. M. Jackson ne le cite pas: mais, peut-être, ne l'a-t-il pas lu. S'il se trouve dans son éloquent discours quelques raisonnemens de Sidi Mehemet, cela prouve seulement que les intérêts des hommes influent et sont influencés d'une manière étonnamment semblable dans tous les climats, où ils se trouvent dans des circonstances pareilles. Voici la traduction du discours africain.

«Alla Bismillah, etc. Dieu est grand, et Mahomet est son prophète!

»Ont-ils considéré, ces *Erika*, les conséquences que pourroit avoir ce qu'ils proposent dans leur pétition? Si nous mettions un terme à nos croisières contre les chrétiens, comment nous procurerions-nous les denrées que produit leur pays, et qui nous sont si nécessaires? Si nous renonçons à les rendre esclaves, qui est-ce qui cultivera la terre, dans nos brûlans climats? Qui est-ce qui fera les travaux les plus communs dans nos villes? Qui est-ce qui nous servira dans nos maisons? Ne serons-nous pas alors nos propres esclaves? et ne devons-nous pas plus de compassion et de faveur à nous, musulmans, qu'à ces chiens de chrétiens?

»Nous avons maintenant plus de cinquante mille esclaves, à Alger et dans les environs. Si nous n'en recevons pas de nouveaux, bientôt ce nombre diminuera, et sera insensiblement réduit à rien. Si nous cessons de prendre et de piller les vaisseaux des infidèles, et de réduire à l'esclavage l'équipage et les passagers, nos terres n'auront plus aucune valeur, faute de culture; les loyers de nos maisons diminueront de moitié; et le gouvernement, privé de la part qu'il retire des prises, verra ses revenus presqu'anéantis.

»Et pourquoi? Pour céder aux fantaisies d'une secte capricieuse, qui voudroit, non-seulement nous empêcher de faire de nouveaux esclaves, mais nous forcer d'affranchir ceux que nous avons. Mais si les maîtres perdent leurs esclaves, qui les en dédommagera? Sera-ce l'état? Le trésor public y suffira-t-il? Sera-ce les *Erika*? En ont-ils les moyens? ou voudroient-ils, pour faire ce qu'ils croient juste à l'égard des esclaves, commettre une plus grande injustice envers les propriétaires?

»Si nous donnons la liberté à nos esclaves, qu'en feront-ils? Peu d'entr'eux voudront retourner dans leur pays natal. Ils savent trop bien qu'ils y auroient à souffrir bien plus que parmi nous. Ils ne veulent point embrasser notre sainte religion; ils ne veulent point adopter nos mœurs. Nos frères ne veulent pas se souiller par des mariages avec des personnes de cette race. Devons-nous les laisser mandier dans nos rues, ou souffrir qu'ils pillent nos propriétés? car les hommes accoutumés à l'esclavage, ne travaillent point pour gagner leur vie, à moins qu'ils n'y soient forcés.

»Mais qu'y a-t-il donc de si malheureux dans leur condition présente? N'étoient-ils pas esclaves dans leur pays? L'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, ne sont-ils pas gouvernés par des despotes qui tiennent leurs sujets dans l'esclavage, sans aucune exception? L'Angleterre elle-même ne traite-t-elle pas ses matelots en esclaves? car, lorsque le gouvernement le veut, ils sont enlevés, renfermés

---

<sup>17</sup> L'un des représentans de la Georgie.

dans des vaisseaux de guerre, condamnés non-seulement à travailler, mais à combattre pour de très-petits gages, et un peu de nourriture qui ne vaut pas mieux que celle que nous donnons à nos esclaves.

»Leur condition est-elle donc devenue pire, parce qu'ils sont tombés entre nos mains? Non. Ils n'ont fait que changer un esclavage pour l'autre; et je puis dire pour un meilleur; car ils sont ici sur une terre où le soleil de l'Islamisme répand sa lumière et brille dans toute sa splendeur. Ils y ont occasion de connoître la véritable doctrine, et de sauver leurs âmes. Ceux qui restent dans leur pays, sont privés de ce bonheur. Ainsi, renvoyer les esclaves dans les lieux où ils sont nés, ce seroit les faire passer de la lumière dans les ténèbres.

»Je répète la question. Si l'on donne la liberté aux esclaves, qu'en fera-t-on? J'ai entendu dire qu'on les transplanteroit dans le désert où il y a une vaste étendue de terre, sur laquelle ils pourroient subsister, et former un état libre et florissant. Mais je crois qu'ils sont trop peu portés à travailler volontairement, et trop ignorans pour établir un bon gouvernement. D'ailleurs, les Arabes sauvages les opprimeroient, les détruiraient ou les réduiraient de nouveau à l'esclavage.

»Tandis qu'ils nous servent, nous avons soin de leur fournir tout ce qui leur est nécessaire, et nous les traitons avec humanité. Dans les pays où ils sont nés, la classe de ceux qui travaillent est, ainsi que j'en suis informé, plus mal nourrie, plus mal logée, plus mal vêtue. La condition de la plupart d'entr'eux est donc déjà améliorée, et n'exige rien de plus. – Ici, ils vivent en sûreté; ils ne sont point sujets à devenir soldats, et à être forcés de s'égorger les uns les autres, comme dans les guerres qu'on fait chez eux.

»Si quelques-uns de ces bigots insensés, qui nous fatiguent à présent de leurs sottises pétitions, ont, dans l'excès d'un zèle aveugle, affranchi leurs esclaves, ce n'est ni par générosité, ni par humanité. C'est parce qu'accablés du fardeau de leurs péchés, ils ont espéré que le mérite prétendu de cette action les sauveroit d'une damnation éternelle. Mais combien ils se trompent grossièrement en imaginant que l'esclavage est condamné par l'alcoran! Je ne citerai ici que deux préceptes qui sont la preuve du contraire: – Maîtres, traitez vos esclaves avec douceur. – Esclaves, servez vos maîtres avec fidélité. – Ce livre sacré ne défend pas non plus de piller les infidèles; puisqu'il est bien connu, d'après lui, que Dieu a donné le monde et tout ce qu'il contient, à ses fidèles Musulmans, et qu'ils ont le droit d'en jouir autant qu'ils pourront y étendre leurs conquêtes.

»Ne prêtons donc plus l'oreille à la détestable proposition d'affranchir les esclaves chrétiens. Si elle étoit adoptée, le prix de nos terres et de nos maisons diminueroit; beaucoup de bons citoyens seroient dépouillés de leur propriété; le mécontentement deviendroit universel et provoqueroit des insurrections qui mettroient en danger le gouvernement, et la confusion générale seroit bientôt à son comble. Je ne doute donc pas que ce sage conseil ne préfère la tranquillité et le bonheur de toute une nation de vrais croyans, au caprice de quelques Erika, et ne rejette leur pétition.»

Le consul Martin nous apprend que la résolution du divan portoit: – «Que la doctrine qui prétendoit qu'il étoit injuste de piller les Chrétiens et de les rendre esclaves, paroissoit au moins problématique: mais que l'intérêt qu'avoit l'état à maintenir cet usage, étoit clair; et qu'ainsi la proposition seroit rejetée». – Et, en effet, elle le fut.

Puisque les mêmes motifs produisent dans l'âme des hommes, des opinions et des résolutions semblables, ne pouvons-nous pas, sans parler de notre congrès Américain, nous hasarder à prédire que les adresses présentées au parlement d'Angleterre, pour l'abolition de la traite des nègres, et les débats qui auront lieu à ce sujet, auront le même effet que ceux du divan d'Alger?

## OBSERVATIONS SUR LA GUERRE

D'après la première loi des nations, la guerre et la destruction étoient destinées à punir l'injure: en s'humanisant par degrés, elles admirent l'esclavage au lieu de la mort; ensuite, l'échange des prisonniers succéda à l'esclavage; et enfin, pour respecter davantage la propriété des particuliers, les conquérans se contentèrent de régner sur eux.

Pourquoi cette loi des nations ne s'améliorerait-elle pas encore? Des siècles se sont écoulés entre les divers changemens qu'elle a éprouvés: mais comme de nos jours l'esprit humain a fait des progrès plus rapides, pourquoi le perfectionnement de la loi des nations ne seroit-il pas accéléré? Pourquoi ne conviendrait-on pas désormais que dans toutes les guerres, on n'attaqueroit point certaines classes d'hommes, que même les partis opposés les protégeroient également, et leur permettroient de se livrer à leurs travaux avec sécurité? Ces hommes seraient:

1°. Les agriculteurs, parce qu'ils travaillent pour la subsistance du genre-humain.

2°. Les pêcheurs, qui ont le même but que les agriculteurs.

3°. Les marchands, dont les navires ne sont point armés, et qui sont utiles aux différentes nations, en leur portant des denrées ou des marchandises agréables.

4°. Les artistes et les ouvriers qui travaillent dans des villes sans défense.

Il n'est pas, sans doute, nécessaire d'ajouter que les hôpitaux de l'ennemi devroient être, non pas inquiétés, mais secourus au besoin. – L'intérêt général de l'humanité exigeroit qu'on diminuât les causes de la guerre, et tout ce qui peut exciter à la faire. Si l'on interdisoit le pillage, on auroit moins d'ardeur à combattre, et vraisemblablement la paix seroit bien plus durable.

L'usage de voler les marchands en pleine mer est un reste de l'ancienne piraterie; et quoiqu'il soit accidentellement avantageux à quelques particuliers, il est loin de l'être à tous ceux qui l'entreprennent, et aux nations qui l'autorisent. Au commencement d'une guerre, quelques navires richement chargés sont surpris et enlevés; cela encourage les premiers armateurs des corsaires à en armer de nouveaux. Beaucoup d'autres les imitent. Mais, en même-temps, l'ennemi devient plus soigneux. Il équipe mieux ses vaisseaux marchands, et les rend plus difficiles à prendre. Il les fait aussi partir plus souvent sous la protection d'un convoi. Tandis que les corsaires se multiplient, les navires qui peuvent être pris et les chances du profit diminuent; de sorte qu'il y a beaucoup de croisières où les dépenses surpassent le gain. C'est alors une loterie comme les autres. Quoiqu'un petit nombre de particuliers y gagne, la masse de ceux qui y mettent perd. La totalité de ce que coûte l'armement de tous les corsaires, durant le cours d'une guerre, excède de beaucoup le montant de toutes les prises.

Ainsi, une nation perd tout le travail de beaucoup d'hommes, pendant le temps qu'ils sont employés à voler. En outre, ce que ces hommes acquièrent, ils le dépensent en s'enivrant et en s'abandonnant à toute sorte de débauches. Ils perdent l'habitude du travail. À la paix, ils sont rarement propres à reprendre des occupations honnêtes, et ne servent qu'à augmenter le nombre des scélérats qui infestent les villes, et des voleurs de grand chemin.

Les armateurs mêmes, qui ont été heureux, aveuglés par la rapidité de leur fortune, se livrent à une manière de vivre dispendieuse, et ne pouvant plus y renoncer, lorsque les moyens d'y suffire diminuent, finissent par se ruiner; juste punition de l'extravagante cruauté qu'ils ont eue de réduire à la misère les familles de beaucoup d'honnêtes commerçans, employés à servir l'intérêt commun du genre-humain.

## SUR LA PRESSE DES MATELOTS <sup>18</sup>

Le juge Foster, page 158 de son ouvrage, dit: «Chaque homme» cette conclusion du tout à une partie ne me semble pas d'une bonne logique. – Si l'alphabet disoit: – «Que toutes nos lettres combattent pour la défense commune. – » Il y auroit de l'égalité, et par conséquent de la justice. Mais s'il disoit: – «Qu'A, B, C, D, s'arment et combattent pendant que les autres lettres resteront chez elles et dormiront tranquilles». – Cela ne serait point égal, et conséquemment ne pourroit être juste.

*Ibid.* – «Employez» – s'il vous plaît. Le mot signifie engager un homme à travailler pour moi, en lui offrant des gages suffisans pour lui faire préférer mon service à tout autre. Cela est fort différent de forcer un homme à travailler aux conditions qui me conviendront.

*Ib.* – «Ce service et occupation, etc». Ceci est faux. Son occupation et son service ne sont pas les mêmes. Un vaisseau marchand n'est point un vaisseau armé. Il n'est point obligé à combattre, mais à transporter des marchandises. Le matelot, qui est au service du roi, est forcé de combattre, et de s'exposer à tous les dangers de la guerre. Les maladies sont aussi plus communes et plus souvent mortelles à bord des vaisseaux du roi que dans les vaisseaux marchands. À la fin d'une campagne, un matelot peut quitter le service des marchands, et non le service du roi. En outre, les marchands lui donnent de meilleurs gages.

*Ib.* «Je suis très-certain, etc». – Ici on compare deux choses qui ne sont pas comparables, l'injustice faite aux gens de mer, et les embarras occasionnés au commerce. Les embarras qu'éprouve tout le commerce d'une nation, ne justifient point l'injustice faite à un seul matelot. Si le commerce souffrait de ce qu'un matelot ne seroit point à son service, il pourroit et devoit lui offrir des gages qui le décideraient à y entrer volontairement.

*Page 159.* – «Un mal particulier doit être supporté avec patience, pour prévenir une calamité générale». – Cette maxime peut-elle se trouver dans les loix et dans une bonne politique? et peut-il y avoir une maxime contraire au sens commun? Si la maxime disoit que les maux particuliers qui préviennent une calamité nationale, doivent être généreusement compensés par la nation, on pourroit l'entendre: mais quand elle dit seulement que ces maux doivent être supportés avec patience, elle est absurde!

*Ib.* «L'expédient, etc». – Vingt plans inutiles ou incommodes n'en justifient pas un qui est inique.

*Ib.* – «Sur le pied de, etc». – Certes, votre raisonnement ressemble à un mensonge. Il se tient sur un pied. La vérité se tient sur deux.

*Page 160.* « – De bons gages». Probablement les mêmes qu'on a dans les vaisseaux marchands?

*Page 174.* – «J'admets difficilement, etc.» – Quand cet auteur parle de la presse, il diminue, autant qu'il le peut, l'horreur qu'inspire cette coutume, en représentant qu'un matelot souffre seulement une *fatigue*, comme il l'appelle tendrement, *dans quelques cas particuliers*; et il oppose à ce mal particulier, les embarras du commerce de l'état. Mais si, comme il le suppose, le cas arrive souvent, le matelot, qui est pressé, et obligé à servir pour la défense du commerce au prix de vingt-cinq schellings par mois, pourroit gagner trois livres sterlings et quinze schellings au service d'un marchand, et vous lui prenez chaque mois cinquante schellings. Or, si vous employez cent mille matelots, vous dérobez à ces hommes honnêtes et industrieux et à leurs pauvres familles, deux cent cinquante mille livres sterlings par mois, ou trois millions sterlings par an; et, en même-temps, vous les forcez de hasarder leur vie, en combattant pour la défense de votre commerce; défense à laquelle

---

<sup>18</sup> Ce morceau est composé de diverses notes, que Franklin avoit écrites avec un crayon, sur les marges d'un exemplaire de la fameuse *Apologie de la Presse des Matelots*, par le juge Foster.

devroient sans doute contribuer tous les membres de la société, et les matelots comme les autres, en proportion du profit que chacun en retire. Ces trois millions excéderaient, dit-on, la part qui devrait leur revenir s'ils n'avoient pas payé de leur personne; mais quand vous les forcez à se contenter de si peu, il me semble que vous devriez les exempter de combattre.

Cependant on peut dire que si l'on alloit aux matelots qui servent dans les vaisseaux du roi, les mêmes gages qu'ils pourroient avoir dans les vaisseaux marchands, il en coûteroit trop cher à la nation, et l'on seroit obligé d'augmenter les impôts. Alors la question se réduit à ceci: – Est-il juste que dans une société les riches forcent la classe la plus pauvre à combattre pour leur défense et celle de leurs propriétés, en lui fixant arbitrairement des gages, et en la punissant si elle refuse? – Le juge Foster nous dit que cela est *légal*.

Je ne connois pas assez les loix pour prétendre que ce principe n'est pas fondé sur quelqu'autorité: mais je ne puis me persuader qu'il soit équitable. Je veux bien avouer pour un moment qu'il peut être légal quand il est nécessaire: mais, en même-temps, je soutiens qu'il ne peut être employé de manière à produire les mêmes bons effets, c'est-à-dire, la sécurité publique, sans faire commettre une aussi intolérable injustice, que celle qui accompagne la presse des matelots.

Pour mieux me faire entendre, je ferai d'abord deux observations. La première, c'est qu'on pourroit avoir pour les vaisseaux de guerre des matelots de bonne volonté, si l'on les payoit suffisamment. Ce qui le prouve, c'est que pour servir dans ces vaisseaux et courir les mêmes dangers, on n'a besoin de presser ni les capitaines, ni les lieutenans, ni les gardes-marine, ni les trésoriers, ni beaucoup d'autres officiers. Pourquoi? Parce que les profits de leurs places ou leurs émolumens, sont d'assez puissans motifs pour les leur faire rechercher. Il ne faudroit donc que trouver assez d'argent pour engager les matelots à servir de bonne volonté comme leurs officiers, sans mettre pourtant de nouveaux impôts sur le commerce.

La seconde de mes observations est que vingt-cinq schellings par mois avec une ration de bœuf, de porc salé et de pois, étant jugés suffisans pour faire subsister un matelot qui travaille beaucoup, ils doivent suffire aussi à un homme de plume et à un jurisconsulte sédentaire. Je voudrais donc qu'on établit une caisse, qui serviroit à donner des récompenses aux marins. Pour remplir cette caisse, je proposerois de presser un grand nombre d'officiers civils, qui ont à présent de gros salaires, et de les obliger à remplir leurs emplois pour vingt-cinq schellings par mois, avec une ration pareille à celle des gens de mer, afin de verser le surplus de leurs salaires dans la caisse des matelots.

Si l'on me chargeoit de faire exécuter l'ordre d'une telle presse, le premier que je ferois presser seroit un assesseur de Bristol, ou un juge nommé *Foster*. J'aurois besoin de son édifiant exemple, pour montrer comment on doit se soumettre à la presse, car il trouveroit assurément que, quoique ce soit un *mal particulier* d'être réduit à vingt-cinq schellings par mois, il faut, conformément à sa maxime légale et politique, *le supporter avec patience*, afin de prévenir une calamité nationale.

Alors, je presserois le reste des juges; et ouvrant le livre rouge, je n'oublierois aucun des officiers civils du gouvernement, depuis ceux qui n'ont qu'un salaire de cinquante livres sterlings par an, jusqu'à ceux qui en ont cinquante mille. Ces messieurs n'auroient pas à se plaindre, puisqu'ils recevraient vingt-cinq schellings par mois, avec une ration; et encore sans être obligés de combattre. Enfin, je crois que je ferois presser \*\*\*.

# SUR LES LOIX CRIMINELLES, ET SUR L'USAGE D'ARMER EN COURSE

À BENJAMIN VAUGHAN.  
14 mars 1785.

Mon ami,

Parmi les pamphlets, que vous m'avez fait passer dernièrement, il y en a un intitulé: *Pensées sur la Justice exécutive*. – Je vous envoie, en revanche, une brochure française sur le même sujet. Elle a pour titre: *Observations concernant l'exécution de l'article II de la Déclaration sur le Vol*.

L'un et l'autre de ces ouvrages sont adressés aux juges, mais écrits, comme vous le verrez, dans un esprit très-différent. L'auteur anglais veut qu'on pendre tous les voleurs. Le français prétend qu'on doit proportionner la punition au crime.

Si nous croyons réellement, ainsi que nous faisons profession de le croire, que la loi de Moïse étoit la loi de Dieu, et l'émanation de la sagesse divine, infiniment supérieure à la sagesse humaine, d'après quel principe pouvons-nous donner la mort pour punir une offense, qui, conformément à cette loi, ne devoit être punie que par la restitution du quadruple de l'objet enlevé? – Mettre à mort un homme, pour un crime qui ne le mérite point, n'est-ce pas commettre un meurtre? Et, comme dit l'auteur français, doit-on punir un délit contre la société par un crime contre la nature?

Une propriété superflue est de l'invention de la société. Des loix simples et douces suffisent pour conserver les propriétés purement nécessaires. L'arc du sauvage, sa hache et son vêtement de peaux n'exigent pas qu'une loi lui en assure la conservation. Ils sont suffisamment gardés par la crainte de son ressentiment et de sa vengeance. Lorsqu'en vertu des premières loix, une partie de la société accumula des richesses et devint puissante, elle fit des loix plus sévères, et voulut, aux dépens de l'humanité, conserver ce qu'elle possédoit. Ce fut un abus du pouvoir, et un commencement de tyrannie.

Si, avant de faire entrer un sauvage en société, on lui avoit dit: « – Par le moyen du pacte social, ton voisin pourra devenir propriétaire de cent daims. Mais si ton frère, ton fils ou toi-même, vous n'avez pas de daims, et qu'ayant faim, vous vouliez en tuer un, vous serez obligés de subir une mort infame.» – Alors le sauvage auroit probablement préféré sa liberté, et le droit commun de tuer des daims, à tous les avantages de la société qu'on lui proposoit.

Il vaut mieux que cent coupables soient sauvés que non pas qu'un innocent périsse: c'est une maxime qui a été long-temps et généralement approuvée; et je ne crois pas qu'on l'ait jamais combattue. Le sanguinaire auteur des *Pensées sur la Justice exécutive*, convient lui-même qu'elle est juste; et il remarque fort bien: – «Que la seule idée de l'innocence *outragée*, et plus encore celle de l'innocence *souffrante*, doit réveiller en nous tous les sentimens de la plus tendre compassion, et en même-temps, exciter la plus vive indignation contre les instrumens de ses maux.» – Mais il ajoute: – «Que l'innocence ne sera jamais exposée ni à être outragée, ni à souffrir, si l'on suit strictement les loix.» – Est-ce bien vrai? – Est-il donc impossible de faire une loi injuste? Et si la loi elle-même est injuste, ne sera-t-elle pas le véritable instrument qui excitera une indignation générale?

J'apprends, par les dernières gazettes de Londres, qu'une femme y a été condamnée capitalement pour avoir dérobé, dans une boutique, de la gaze qui valoit quatorze schellings trois sous. Y a-t-il donc quelque proportion entre le tort fait par un vol de quatorze schellings trois sous, et la punition d'une créature humaine, qu'on fait mourir au gibet? Cette femme ne pouvoit-elle pas, par son travail, remplacer quatre fois la valeur de son vol, ainsi que dieu l'a ordonné? Tous les châtimens

infligés au-delà de ce que mérite le crime, ne sont-ils pas une punition de l'innocence? Si le principe est vrai, combien l'innocence, non-seulement est *outragée* mais *souffre* chaque année, dans presque tous les états civilisés de l'Europe!

Il semble qu'on a pensé que cette sorte d'innocence pouvoit être punie pour prévenir les crimes. Je me rappelle avoir lu qu'un turc cruel, qui habitoit les côtes de Barbarie, n'achetoit jamais un esclave chrétien sans le condamner aussitôt à être pendu par les jambes et à recevoir cent coups de bâton sur la plante des pieds, afin que le souvenir de ce châtiment sévère et la crainte de le subir de nouveau, l'empêchassent de commettre des fautes qui pourroient le lui mériter.

L'auteur du pamphlet anglais auroit lui-même de la peine à approuver la conduite de ce turc dans un gouvernement d'esclaves; et cependant il paroît recommander quelque chose de semblable pour le gouvernement des Anglais, quand il applaudit le discours du juge Burnet à un voleur de chevaux. On demandoit à ce voleur ce qu'il avoit à dire pour n'être pas condamné à mort. Il répondit qu'il étoit bien cruel de pendre un homme pour avoir *seulement* volé un cheval. – «Homme, répliqua le juge, tu ne seras pas pendu pour avoir *seulement* volé un cheval; mais pour que les chevaux ne puissent pas être volés.»

Il me semble que la réponse du voleur, examinée loyalement, doit paraître raisonnable, parce qu'elle est fondée sur le principe éternel de l'équité, qui veut que le châtiment soit proportionné à l'offense; et la réplique du juge est brutale et insensée. Cependant, l'auteur du pamphlet – «désire que tous les juges se la rappellent quand ils vont tenir leurs assises; parce qu'elle contient la sage raison des peines qu'ils sont appelés à faire infliger. – Elle explique tout de suite, dit-il, les bases et les véritables motifs des punitions capitales. Elle apprend, sur-tout, que la propriété d'un homme, ainsi que sa vie, doit être regardée comme sacrée».

N'y a-t-il donc point de différence entre le prix de la propriété et celui de la vie? Si je pense qu'il est juste que le meurtre soit puni de mort, non-seulement parce que le châtiment est égal au crime, mais pour empêcher d'autres meurtres, s'ensuit-il que je doive approuver qu'on inflige le même châtiment pour une petite atteinte portée à ma propriété? Si je ne suis pas moi-même assez méchant, assez vindicatif, assez barbare pour donner la mort à quelqu'un qui m'a dérobé quatorze schellings trois sous, comment puis-je applaudir à la loi qui la lui donne? Montesquieu, qui étoit un juge, a essayé de nous inculquer d'autres maximes. Il devoit connoître les sentimens qu'éprouvent des juges humains dans ces occasions, et quels sont les effets de ces sentimens. Bien loin de penser que des châtimens sévères et excessifs préviennent le crime, voici ce qu'il dit:

«L'atrocité des lois en empêche l'exécution.

»Lorsque la peine est sans mesure, on est souvent obligé de lui préférer l'impunité.

»La cause de tous les relâchemens vient de l'impunité des crimes, et non de la modération des peines.»

Ceux qui connoissent bien le monde, prétendent qu'il y a plus de vols commis et punis en Angleterre, que dans tous le reste de l'Europe. Si cela est, il doit y avoir une cause, ou plusieurs causes de la dépravation du peuple anglais. L'une de ces causes ne peut-elle pas être le défaut de justice et de morale dans le gouvernement, défaut qui se manifeste dans sa conduite oppressive envers ses sujets, et dans les guerres injustes qu'il entreprend contre ses voisins? Voyez les longues injustices, les monopoles, les traitemens cruels qu'il fait éprouver à l'Irlande, et qui sont enfin avoués! Voyez les pillages que ses marchands exercent dans l'Inde! la guerre désastreuse, qu'il fait aux colonies de l'Amérique! et sans parler de ses guerres contre la France et l'Espagne, voyez celle qu'il a faite dernièrement à la Hollande! Toute l'Europe impartiale ne l'a considérée que comme une guerre de rapine. Les espérances d'une proie immense et facile ont été les motifs apparens et probablement réels, qui l'ont porté à attaquer cette nation. Des peuples voisins se doivent une justice non moins stricte que des citoyens d'un même pays. Un voleur de grands chemins n'est pas moins voleur, quand il dérobe avec une bande de ses camarades, que quand il est seul; et un peuple qui fait une guerre injuste, n'est qu'une grande bande de voleurs. Si vous avez employé des gens à voler un hollandais,

est-il étrange que quand la paix leur interdit ce brigandage, ces gens cherchent à voler ailleurs, et même à se voler les uns les autres? La *piraterie*, comme l'appellent les Français, ou la course, est le penchant général des Anglais; et ils s'y livrent par-tout où ils sont.

On dit que dans la dernière guerre, cette nation n'avoit pas moins de sept cents corsaires. Ces navires étoient armés par des marchands, pour piller d'autres marchands qui ne leur avoient jamais rien fait. N'est-il pas probable que plusieurs de ces armateurs de Londres, si ardens à voler les marchands d'Amsterdam, voleroient aussi volontiers ceux de la rue voisine de la leur, s'ils pouvoient le faire avec la même impunité? Le désir du bien d'autrui<sup>19</sup> est toujours le même: il n'y a que la crainte du gibet qui mette de la différence dans ses effets.

Comment une nation, qui, parmi les plus honnêtes de ses membres, a tant de gens inclinés à dérober, et dont le gouvernement a autorisé et encouragé jusqu'à sept cents bandes de voleurs, comment, dis-je, peut-elle avoir le front de condamner ce crime dans les individus, et d'en faire pendre vingt dans une matinée? Cela rappelle naturellement une anecdote de Newgate<sup>20</sup>. L'un des prisonniers se plaignoit que pendant son sommeil, on lui avoit ôté les boucles de ses souliers. – «Comment diable! dit un autre, est-ce que nous avons quelque voleur parmi nous? Il ne faut pas le souffrir. Cherchons le coquin, et nous le rosserons jusqu'à ce qu'il en meure.»

Cependant on peut citer l'exemple récent d'un marchand anglais, qui n'a point voulu profiter de ce que lui avoit produit la course. Il étoit intéressé dans un navire, que ses associés jugèrent à propos d'armer en corsaire, et qui prit un assez grand nombre de bâtimens français. Après le partage du butin, le marchand dont je parle, a envoyé en France un agent, qui a mis un avis dans les gazettes pour découvrir ceux à qui le corsaire a fait tort, et leur restituer une part des prises. Cet homme, qui a une conscience si pure, est un quaker<sup>21</sup>. Les presbytériens écossais étoient jadis aussi délicats; car il existe encore une ordonnance du conseil d'Édimbourg, publiée peu après la réformation, et portant: «Qu'il est défendu d'acheter les marchandises qui proviennent des prises, sous peine de perdre pour toujours le droit de cité, et de subir d'autres punitions à la volonté des magistrats; parce que l'usage de faire des prises est contraire à une bonne conscience et au précepte de traiter nos frères chrétiens comme nous désirons d'être traités nous-mêmes. Ainsi ces sortes de marchandises ne seront point vendues par les hommes honnêtes de cette ville.»

La race de ces hommes honnêtes est probablement éteinte en Écosse, où ils ont, du moins, renoncé à leurs principes, puisque cette nation a contribué, autant qu'elle l'a pu, à faire la guerre aux colonies de l'Amérique septentrionale, et que les prises et les confiscations en ont été, dit-on, un de ses grands motifs.

Pendant quelque temps on a généralement cru qu'un militaire ne devoit pas s'informer si la guerre, dans laquelle on l'employoit, étoit juste ou non, mais exécuter aveuglément les ordres qu'il recevoit. Tous les princes, qui ont du penchant à la tyrannie, doivent, sans doute, approuver cette opinion, et désirer de la maintenir. Mais n'est-elle pas très-dangereuse? D'après un tel principe, si le tyran commande à son armée d'attaquer et de détruire, non-seulement une nation voisine, qui ne l'a point offensé, mais même ses propres sujets, l'armée doit obéir.

Dans nos colonies, un nègre esclave à qui son maître ordonne de voler et d'assassiner son voisin, ou de commettre quelqu'autre action criminelle, peut le refuser; et le magistrat le protège en applaudissant à son refus. L'esclavage d'un soldat est donc pire que celui d'un nègre! – Un officier, qui a de la conscience, peut donner sa démission, plutôt que d'être employé dans une guerre injuste, s'il n'est pas retenu par la crainte de voir attribuer sa démarche à une toute autre cause: mais les simples soldats restent dans l'esclavage toute la vie, et peut-être aussi ne sont-ils pas en état de juger de ce

---

<sup>19</sup> Alieni appetens.

<sup>20</sup> Prison de Londres.

<sup>21</sup> Nouvel exemple digne du quaker Denham, dont il est parlé dans le premier volume. (*Note du Traducteur.*)

qu'ils doivent faire. Nous ne pouvons que déplorer leur sort, et plus encore celui d'un matelot, qui est souvent forcé de quitter des occupations honnêtes, pour aller tremper ses mains dans le sang innocent.

Mais il me semble qu'un marchand, étant plus éclairé par son éducation, et absolument libre de faire ce qu'il veut, devrait bien considérer si une guerre est juste, avant d'engager volontairement une bande de mauvais sujets à attaquer les commerçans d'une nation voisine, pour piller leurs propriétés et les ruiner avec leurs familles, s'ils se rendent sans combattre, ou à les blesser, les estropier, les assassiner, s'ils tentent de se défendre. Cependant ce sont des marchands chrétiens qui commettent ce crime, dans une guerre juste ou non; et il est difficile qu'elle soit juste des deux côtés. Elle est faite par des marchands anglais et américains, qui, malgré cela, se plaignent des vols particuliers, et pendent, par douzaines, les voleurs, à qui ils ont eux-mêmes donné l'exemple du pillage.

Il est enfin temps que pour le bien de l'humanité, on mette un terme à ces horreurs. Les États-Unis de l'Amérique sont mieux placés que les Européens, pour tirer des avantages de la course, puisque la plus grande partie du commerce de l'Europe avec les Antilles, se fait à leur porte; mais ils font tout ce qui dépend d'eux pour abolir cet usage, en offrant d'insérer, dans tous leurs traités avec les autres puissances, un article par lequel on s'engage solennellement et réciproquement en cas de guerre, à ne point armer de corsaires, et à laisser passer, sans être molestés, les vaisseaux marchands qui ne seront point armés<sup>22</sup>.

Ce seroit un heureux perfectionnement de la loi des nations. Tous les hommes, qui ont des principes de justice et d'humanité, doivent désirer que cette proposition réussisse.

Recevez les assurances de mon estime et de mon inaltérable amitié.

B. Franklin.

---

<sup>22</sup> Cette offre ayant été acceptée par le roi de Prusse, Frédéric II, il fut conclu entre ce monarque et les États-Unis, un traité d'amitié et de commerce, contenant un article dicté par l'humanité et la philanthropie. Franklin, qui étoit l'un des plénipotentiaires américains, le rédigea de la manière suivante: Art. XXIII «Si la guerre a lieu entre les deux nation contractantes, les marchands de l'une qui résideront dans les états de l'autre, pourront y demeurer neuf mois pour se faire payer de leurs créances et régler leurs affaires, et partiront ensuite librement, emportant tous leurs effets sans aucun empêchement ou molestation quelconque. Toutes les femmes, les enfans, les gens de lettres de toutes les facultés, les agriculteurs, les artisans, les manufacturiers, les pêcheurs, et les habitans non armés des villes, des villages et autres places sans fortifications, et en général tous ceux qui travaillent pour la subsistance et le bien de l'humanité, pourront continuer à se livrer à leurs occupations, sans être molestés dans leur personne, sans qu'on brûle leurs maisons et leurs marchandises, ou qu'on les détruise en aucune manière, et sans que la force armée de l'ennemi ravage leurs champs, en aucun des lieux où elle pénétrera: mais si elle a besoin de prendre quelque chose pour son usage, elle le paiera à un prix raisonnable. Tous les vaisseaux marchands, employés à l'échange des productions des différens pays, et à rendre les objets de première nécessité et les commodités de la vie plus faciles à obtenir et plus communs, pourront passer librement et sans molestation; et ni l'une ni l'autre des puissances contractantes, ne délivrera des lettres de marque à aucun particulier, pour lui donner le pouvoir de prendre ou de détruire les vaisseaux marchands, ou interrompre leur commerce».

## OBSERVATIONS SUR LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

Nous appelons ces peuples des Sauvages, parce que leurs mœurs diffèrent des nôtres, que nous croyons la perfection de la politesse: ils ont la même opinion des leurs.

Si nous examinons, avec impartialité, les mœurs des différentes nations, peut-être trouverions-nous que quelque grossier qu'il soit, il n'y a pas de peuple qui n'ait quelques principes de politesse; et qu'il n'en est aucun de si poli, qui ne conserve quelques restes de barbarie.

Les Indiens sont, pendant leur jeunesse, chasseurs et guerriers. Quand ils deviennent vieux, ils sont conseillers; car ces peuples sont gouvernés par l'avis des sages. Il n'y a chez eux ni force coercitive, ni prisons, ni officiers qui obligent à obéir, ou infligent des châtimens. De là vient qu'en général ils s'étudient à bien parler. Le plus éloquent est celui qui a le plus d'influence.

Les femmes indiennes cultivent la terre, préparent à manger, nourrissent, élèvent les enfans, conservent et transmettent à la postérité le souvenir des événemens mémorables. Ces différens emplois des deux sexes sont regardés comme honorables et conformes aux lois de la nature. Avant peu de besoins factices, ils ont beaucoup de temps pour s'instruire en conversant entr'eux. Notre vie active leur paroît basse et servile auprès de la leur; et ils regardent les sciences, dont nous nous enorgueillissons, comme frivoles et inutiles. On en eut une preuve, lors du traité conclu à Lancaster, en Pensylvanie, en 1744, entre le gouvernement de Virginie et les six Nations.

Quand on fut convenu des principaux articles, les commissaires de la Virginie informèrent les Sauvages, qu'il y avoit au collège de Williamsbourg des fonds destinés à l'éducation de jeunes Indiens, et que si les chefs des six Nations vouloient y envoyer une demi-douzaine de leurs enfans, le gouvernement en prendroit soin et les feroit instruire dans toutes les sciences des blancs. Une des règles de la politesse de ces peuples est de ne jamais répondre à une proposition publique, le même jour qu'elle leur a été faite. Ils pensent que ce seroit la traiter avec trop de légèreté, et qu'ils montrent plus de respect en prenant du temps pour la considérer comme une chose importante. Ils différèrent donc de répondre aux Virginiens; et le lendemain après que l'orateur eût témoigné combien ils étoient sensibles à l'offre qu'on leur avoit faite, il ajouta: – «Nous savons que vous estimez beaucoup l'espèce de science qu'on enseigne dans ces collèges, et que tandis que nos jeunes gens seroient chez vous, leur entretien vous coûteroit beaucoup. Nous sommes donc convaincus que dans ce que vous nous proposez, votre intention est de nous faire du bien; et nous vous en remercions de bon cœur. Mais vous, qui êtes sages, vous devez savoir que les différentes nations voient les choses d'une manière différente; et vous ne devez pas être offensés, si nos idées sur l'éducation d'un collège ne sont pas les mêmes que les vôtres. Nous en avons déjà fait l'expérience. Plusieurs de nos jeunes gens ont été élevés dans les collèges des provinces septentrionales. Ils ont été instruits dans toutes vos sciences. Mais quand ils sont revenus parmi nous, à peine savoient-ils courir. Ignorant entièrement la manière de vivre dans les bois, incapables de supporter le froid et la faim, ils ne savoient ni bâtir une cabane, ni prendre un daim, ni tuer un ennemi: ils parloient imparfaitement notre langue; et par conséquent ils n'étoient propres ni à la chasse, ni à la guerre, ni aux conseils. Enfin, nous ne pouvions en rien faire. – Nous n'acceptons pas votre offre: mais nous n'en sommes pas moins reconnoissans; et pour vous le prouver, si les habitans de la Virginie veulent nous envoyer une demi-douzaine de leurs enfans, nous aurons le plus grand soin de leur éducation, nous leur apprendrons ce que nous savons; et nous en ferons des *hommes*.»

Les Sauvages ayant de fréquentes occasions de tenir des conseils publics, ils se sont accoutumés à maintenir beaucoup d'ordre et de décence dans ces assemblées. Les vieillards sont assis au premier rang; les guerriers au second, et les femmes et les enfans au dernier. L'emploi des femmes est de

remarquer avec soin ce qui se passe dans les conseils, de le graver dans leur mémoire, et de l'apprendre par tradition à leurs enfans; car ces peuples n'ont point d'écriture. Elles sont les registres du conseil. Elles conservent le souvenir des traités, qui ont été conclus cent ans auparavant; et quand nous comparons ce qu'elles disent avec nos écrits, nous le trouvons toujours exact.

Celui qui veut parler se lève: les autres gardent un profond silence. Quand il a fini il se rassied, et on lui laisse cinq ou six minutes, pour qu'il puisse se rappeler s'il n'a omis rien de ce qu'il avoit intention de dire, et se lever de nouveau pour l'énoncer. Interrompre quelqu'un, même dans la conversation ordinaire, est regardé comme très-indécent. Ô combien cela diffère de ce qu'on voit dans la chambre polie des communes d'Angleterre, où il se passe à peine un jour, sans quelque tumulte qui oblige l'orateur à s'enrouer à force de crier à l'ordre! Combien diffère aussi la conversation des Sauvages, de la conversation de plusieurs sociétés polies d'Europe, dans lesquelles, si vous n'énoncez pas votre pensée avec beaucoup de rapidité, vous êtes arrêté au milieu d'une phrase par l'impatient babil de ceux avec qui vous vous entretenez, et il ne vous est plus possible de la finir!

Il est vrai que la politesse qu'affectent les Sauvages dans la conversation, est portée à l'excès; car elle ne leur permet pas de démentir, ni même de contredire ce qu'on énonce en leur présence. Par ce moyen, ils évitent les disputes: mais aussi on peut difficilement connoître leur façon de penser et l'impression qu'on fait sur eux. Les missionnaires qui ont essayé de les convertir au christianisme, se plaignent tous de cette extrême déférence, comme d'un des plus grands obstacles au succès de leur mission. Les Sauvages se laissent patiemment expliquer les vérités du christianisme, et y donnent leurs signes ordinaires d'approbation. Vous croiriez qu'ils sont convaincus. Point du tout. C'est pure civilité.

Un missionnaire suédois ayant assemblé les chefs Indiens des bords de la Susquehannah, leur fit un sermon dans lequel il développa les principaux faits historiques sur lesquels est fondée notre religion; tels que la chute de nos premiers parens quand ils mangèrent une pomme; la venue du Christ pour réparer le mal; ses miracles, ses souffrances, etc. – Quand il eut achevé, un orateur indien se leva pour le remercier. – «Ce que vous venez de nous faire entendre, dit-il, est très-bon. Certes, c'est fort mal que de manger des pommes; il vaut beaucoup mieux en faire du cidre. Nous vous sommes infiniment obligés d'avoir la bonté de venir si loin de votre pays, pour nous apprendre ce que vos mères vous ont appris. En revanche, je vais vous conter quelque chose de ce que nous tenons des nôtres.

»Au commencement du monde, nos pères ne se nourrissoient que de la chair des animaux; et quand leur chasse n'étoit pas heureuse, ils mouraient de faim. Deux de nos jeunes chasseurs ayant tué un daim, allumèrent du feu dans les bois pour en faire griller une partie. Au moment où ils étoient prêts à satisfaire leur appétit, ils virent une jeune et belle femme descendre des nues et s'asseoir sur ce sommet que vous voyez là bas, au milieu des montagnes bleues. Alors les deux chasseurs se dirent l'un à l'autre: C'est un esprit, qui peut-être a senti l'odeur de notre gibier grillé, et désire d'en manger. Il faut lui en offrir. Ils lui présentèrent, en effet, la langue du daim. La jeune femme trouva ce mets de son goût, et leur dit: Votre honnêteté sera récompensée. Revenez ici après treize lunes, et vous y trouverez quelque chose qui vous sera très-utile pour vous nourrir vous et vos enfans, jusqu'à la dernière génération. Ils firent ce qu'elle leur disoit, et à leur grand étonnement, ils trouvèrent des plantes qu'ils ne connoissoient point, mais qui, depuis cette époque, ont été constamment cultivées parmi nous, et nous sont d'un grand avantage. Là où la main droite de la jeune femme avoit touché la terre, ils trouvèrent le maïs; l'endroit où avoit touché sa main gauche, portoit des haricots, et celui où elle s'étoit assise, du tabac».

## **Конец ознакомительного фрагмента.**

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.